

Comité départemental de suivi de la situation sanitaire

21 décembre 2021



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

Comité
départemental de
suivi de la situation
sanitaire
21 décembre 2021

Point sur la situation sanitaire dans le département

○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

Incidence
(nouveaux cas
pendant une
semaine)

Evolution du taux d'incidence pour 100 000 habitants :

2020

Semaine 46 : 357 ▼	Semaine 50 : 153 ↗
Semaine 47 : 177 ▼	Semaine 51 : 191 ↗
Semaine 48 : 141 ▼	Semaine 52 : 169 ▼
Semaine 49 : 135 ▼	Semaine 53 : 181 ↗

2021

Semaine 1 : 265 ↗	Semaine 18 : 178 ▼	Semaine 35 : 267 ▼
Semaine 2 : 267 ↗	Semaine 19 : 98 ▼	Semaine 36 : 169 ▼
Semaine 3 : 289 ↗	Semaine 20 : 89 ▼	Semaine 37 : 120 ▼
Semaine 4 : 258 ▼	Semaine 21 : 59 ▼	Semaine 38 : 73 ▼
Semaine 5 : 232 ▼	Semaine 22 : 44 ▼	Semaine 39 : 70 ▼
Semaine 6 : 240 ↗	Semaine 23 : 22 ▼	Semaine 40 : 49 ▼
Semaine 7 : 221 ▼	Semaine 24 : 11 ▼	Semaine 41 : 40 ▼
Semaine 8 : 230 ↗	Semaine 25 : 11 →	Semaine 42 : 51 ↗
Semaine 9 : 221 ▼	Semaine 26 : 13 ↗	Semaine 43 : 56 ↗
Semaine 10 : 266 ↗	Semaine 27 : 24 ↗	Semaine 44 : 72 ↗
Semaine 11 : 317 ↗	Semaine 28 : 81 ↗	Semaine 45 : 106 ↗
Semaine 12 : 436 ↗	Semaine 29 : 245 ↗	Semaine 46 : 202 ↗
Semaine 13 : 483 ↗	Semaine 30 : 407 ↗	Semaine 47 : 359 ↗
Semaine 14 : 404 ▼	Semaine 31 : 455 ↗	Semaine 48 : 605 ↗
Semaine 15 : 397 ▼	Semaine 32 : 484 ↗	Semaine 49 : 842 ↗
Semaine 16 : 364 ▼	Semaine 33 : 483 ▼	Semaine 50 : 889 ↗
Semaine 17 : 275 ▼	Semaine 34 : 364 ▼	

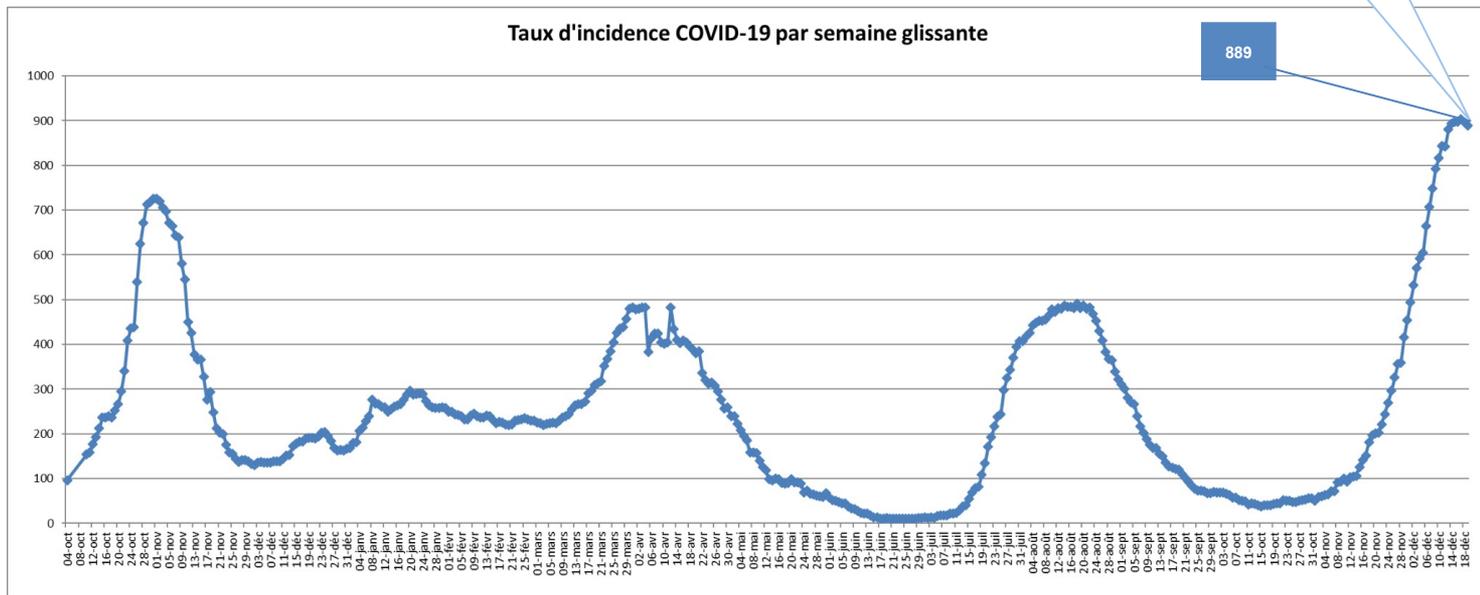
○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

Courbe Taux d'incidence Vaucluse (21/12/2021)



○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

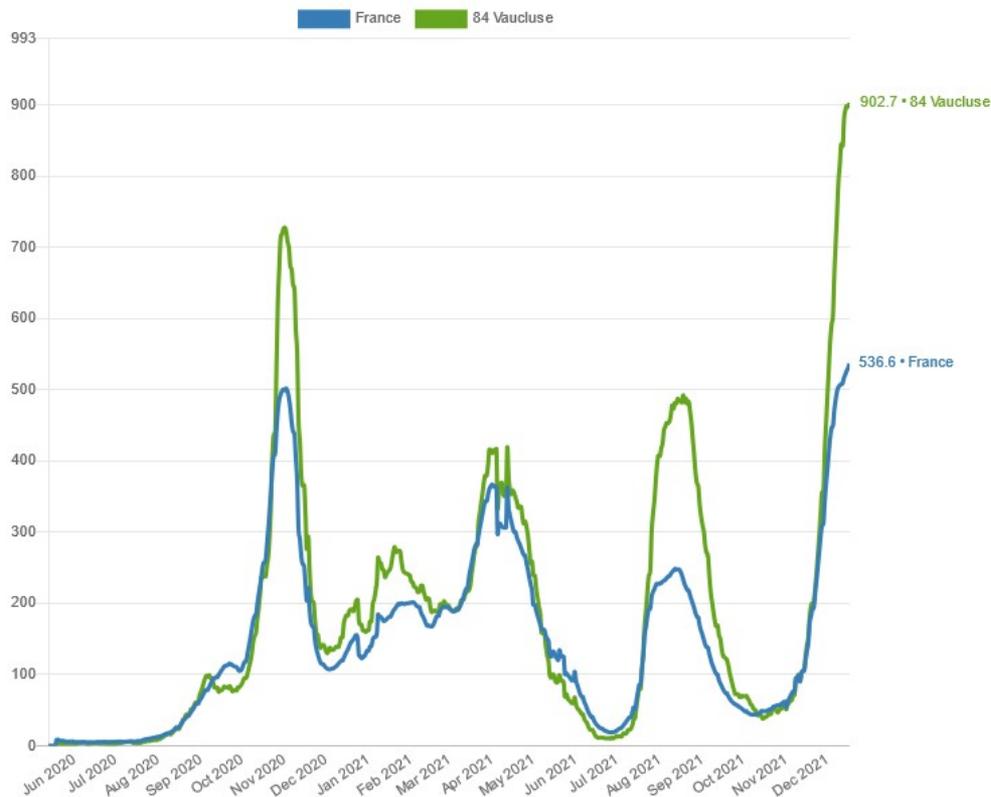


COVIDTRACKER

Taux d'incidence

Nombre de cas par semaine pour 100 000 habitants. Par date de prélèvement (J-3).

COVIDTRACKER



○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

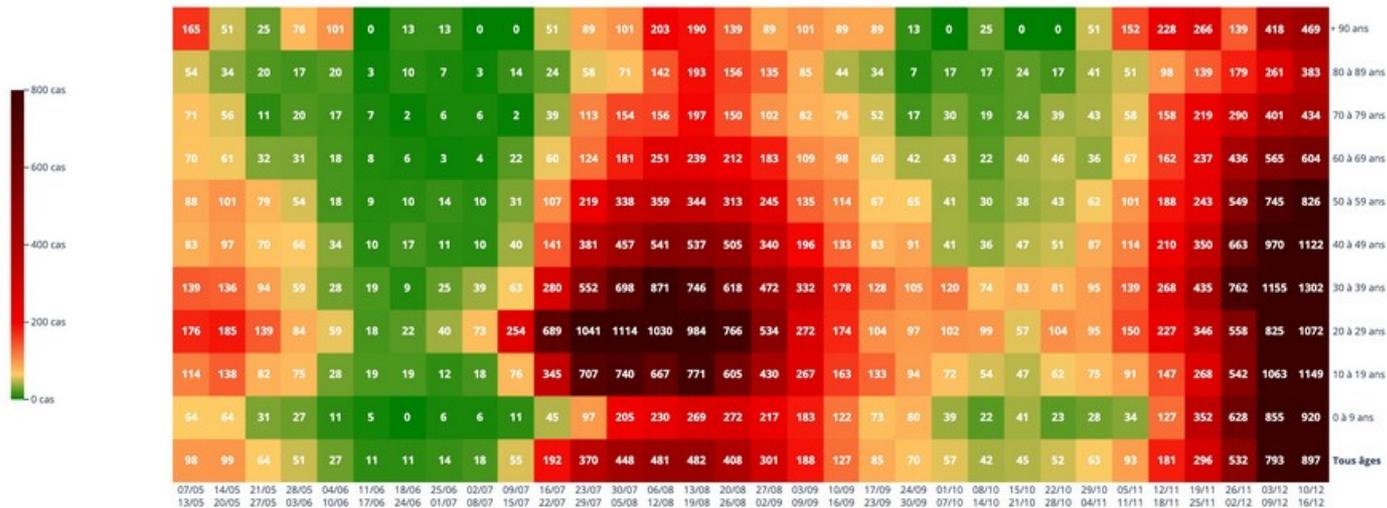
○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie



COVIDTRACKER

Taux d' incidence du Covid19 en fonction de l'âge • Dép. 84



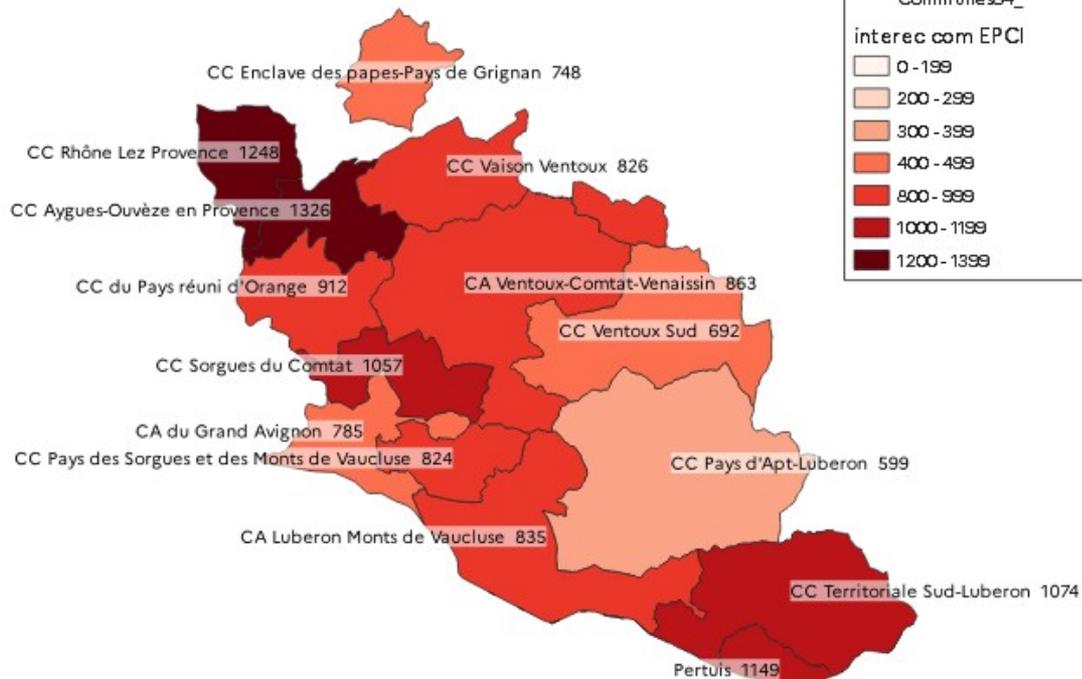
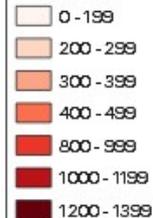
LECTURE : une case correspond au taux d' incidence pour une tranche d'âge (à lire à droite) et à une date donnée (à lire en bas).
Du rouge correspond à un taux d' incidence élevé. Date : 19 décembre - Source : @GuillaumeRozier covidtracker.fr - Données : Santé publique France

Taux d'incidence pour 100 000 hab. par EPCI du lundi 13 au dimanche 19 décembre 2021

Evolution du taux d'incidence

Communes84_

interec com EPCI



Taux d'incidence départemental pour la semaine 50 : 889

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à
l'économie

Cartographie
du taux
d'incidence
par EPCI

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

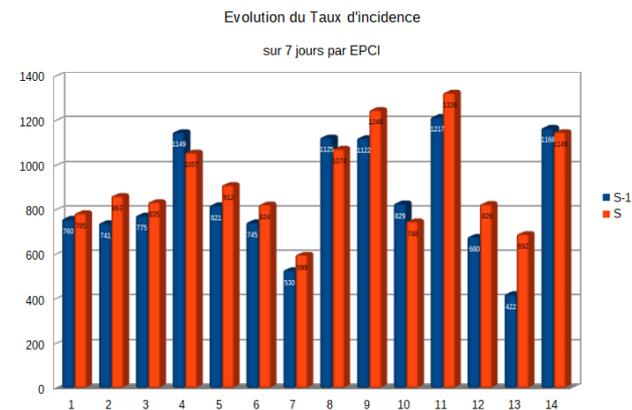
Actualités

Mesures de soutien à
l'économie

Les chiffres par EPCI

Période analysée : 2021-12-06 - 2021-12-12 / Semaine 50	TOUS AGES				65 ANS ET PLUS			
	TEST	POS	INC	TX POS	TEST	POS	INC	TX POS
EPCI								
CA du Grand Avignon (COGA)	16360	1519	785	9,3	2082	147	359	7,0
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	6020	601	863	10,0	751	63	371	8,4
CA Luberon Monts de Vaucluse	5034	463	835	9,2	665	52	394	7,9
CC des Sorgues du Comtat	5339	521	1057	9,8	621	44	425	7,1
CC du Pays Réuni d'Orange	3841	409	912	10,6	381	40	405	10,5
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	3033	275	824	9,1	447	34	430	7,5
CC Pays d'Apt-Luberon	2253	178	599	7,9	369	17	200	4,6
CC Territoriale Sud-Luberon	2771	269	1074	9,7	400	29	535	7,4
CC Rhône Lez Provence	2262	299	1248	13,2	306	53	974	17,2
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	1676	173	748	10,3	257	39	625	15,2
CC Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)	1963	257	1326	13,1	208	30	757	14,5
CC Vaison Ventoux	1285	139	826	10,8	180	22	436	12,4
CC Ventoux Sud	727	65	692	9,0	91	2	103	2,5
Pertuis	2279	233	1149	10,2%	284	19	434	6,7%

EPCI		Evolution du Tx d'incidence sur 7 jours	
1	CA du Grand Avignon (COGA)	3,29 %	↗
2	CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	16,46 %	↗
3	CA Luberon monts de Vaucluse	7,74 %	↗
4	CC des Sorgues du Comtat	-8,01 %	↘
5	CC du Pays Réuni d'Orange	11,08 %	↗
6	CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	10,60 %	↗
7	CC Pays d'Apt-Luberon	13,02 %	↗
8	CC Territoriale Sud Luberon	-4,53 %	↘
9	CC Rhône Lez Provence	11,23 %	↗
10	CC Enclave des Papes – Pays de Grignan	-9,77 %	↘
11	CC Aygues-Ouvèzes en Provence (CCAOP)	8,96 %	↗
12	CC Vaison Ventoux	21,47 %	↗
13	CC Ventoux Sud	63,98 %	↗
14	Pertuis	-1,63 %	↘



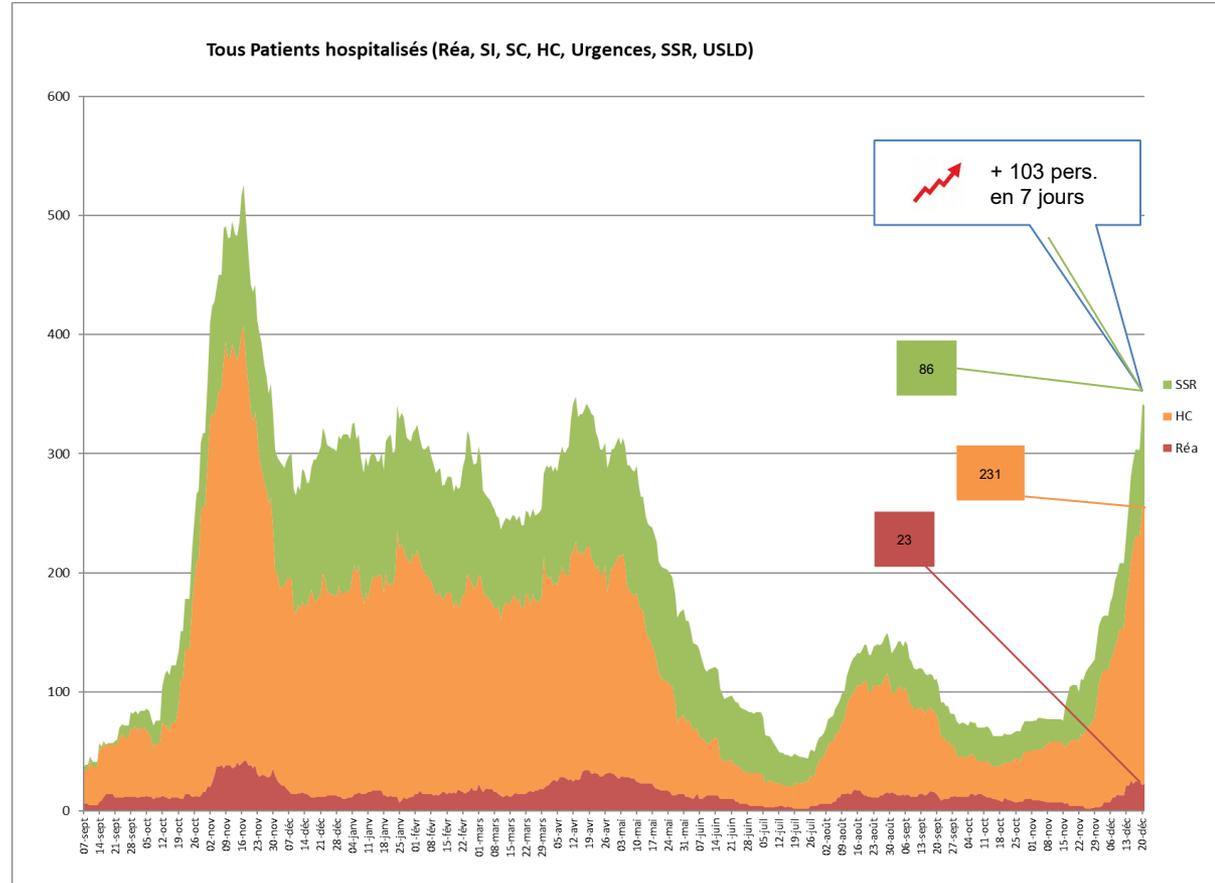
Point de situation épidémiologique (Semaine 50)

Données arrêtées sur les extractions réalisées le
21/12/2021 à 11h00

Rappel : Le pic du nombre de personnes
hospitalisées pour Covid a eu lieu le **17 novembre
2020**, avec **526 personnes hospitalisées**.

Aujourd'hui 340 personnes sont hospitalisées
dont :

- **23** en réanimation et soins intensifs (moyenne
d'âge 65 ans, 2 patients vaccinés dont 1 avec
dose de rappel)
→ + 3 personnes en 7 jours ;
- **231** en hospitalisation conventionnelle
→ + 81 personnes en 7 jours ;
- **86** en soins de suite et réadaptation
→ + 19 personnes en 7 jours ;



○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

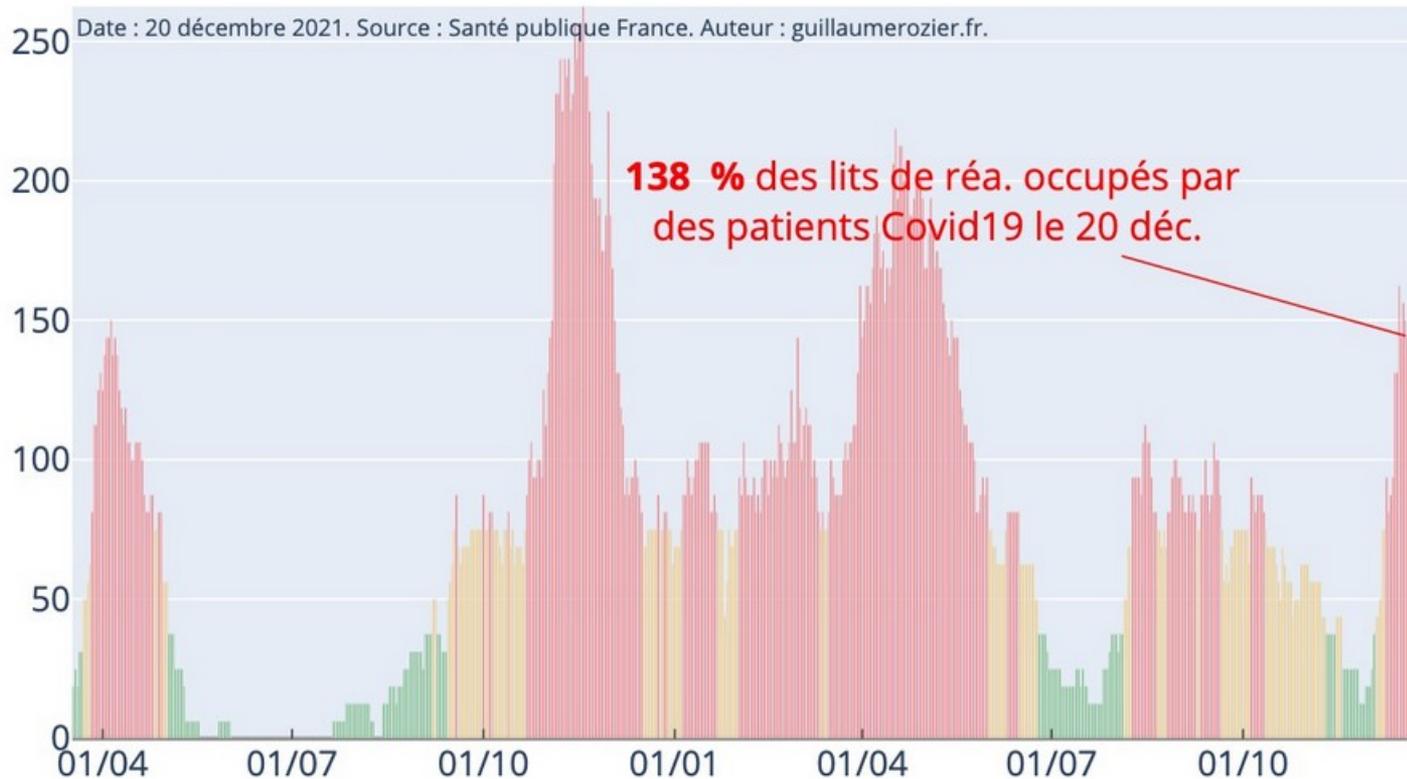
○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie



COVIDTRACKER

Occupation des réa. par les patients Covid19 - Vaucluse

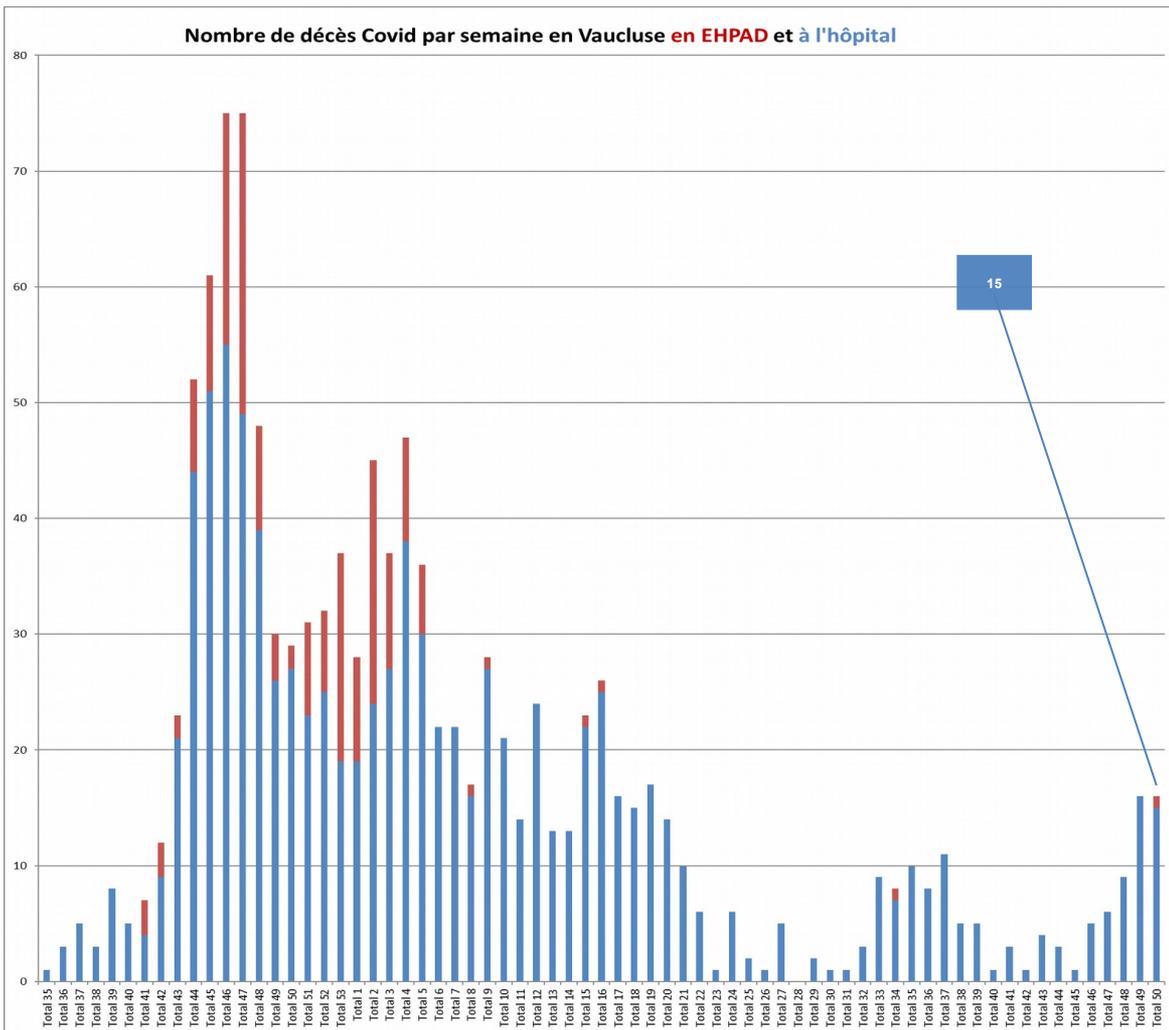


Point de situation épidémiologique (semaine 50)

Données arrêtées sur les extractions
réalisées le 21/12/2021 à 11h00

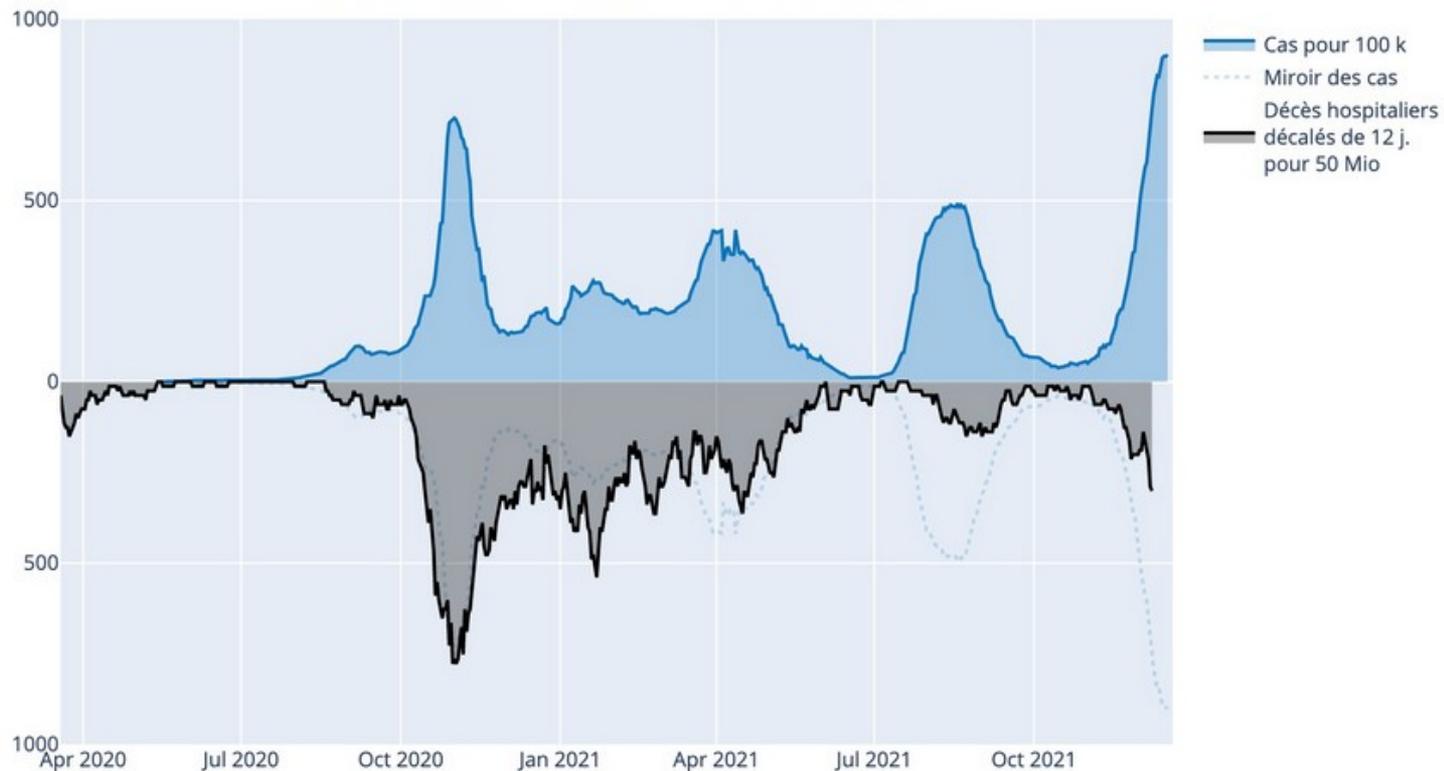
1 228 décès en tout depuis le
début de l'épidémie :

- **1 041 décès au total à l'hôpital**, dont 15 la semaine 50 ;
- **187 en EHPAD**, (données S50 en cours de consolidation)



Cas vs. Décès hospitaliers - Vaucluse

Cas pour 100 000 habitants et décès hospitaliers avancés de 12 j. pour 50 Millions d'habitants
20 décembre 2021 - @GuillaumeRozier - covidtracker.fr



○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie



COVIDTRACKER

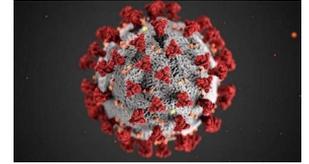
○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

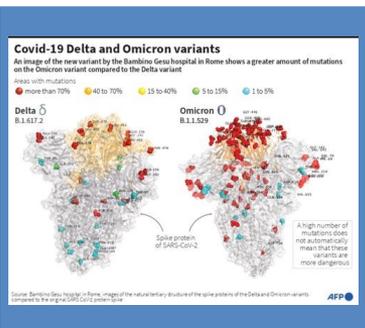
○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

Arrivée sur le territoire du variant OMICRON : au 8 décembre, 32 cas répertoriés en France



- Niveau de transmission élevé voir très élevé y compris dans un contexte de population doublement vaccinée
- Contagiosité équivalente voire supérieure à celle du variant Delta
- Les vaccins actuels auront une efficacité diminuée mais devrait cependant continuer à limiter le risque de forme sévère et grave
- Il convient de prévenir l'apparition de clusters géants.
- Actuellement, 10 / 12 % de cas en France
- Selon le conseil scientifique, le variant sera prédominant dans la population début janvier voire exclusif



○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

L'isolement des personnes positives et de leurs contacts est au cœur de la stratégie « *Tester - Alerter-Protéger* » .

L'accompagnement social, matériel et psychologique des personnes dans l'isolement est assuré, dans chaque département, par une cellule territoriale d'appui à l'isolement.

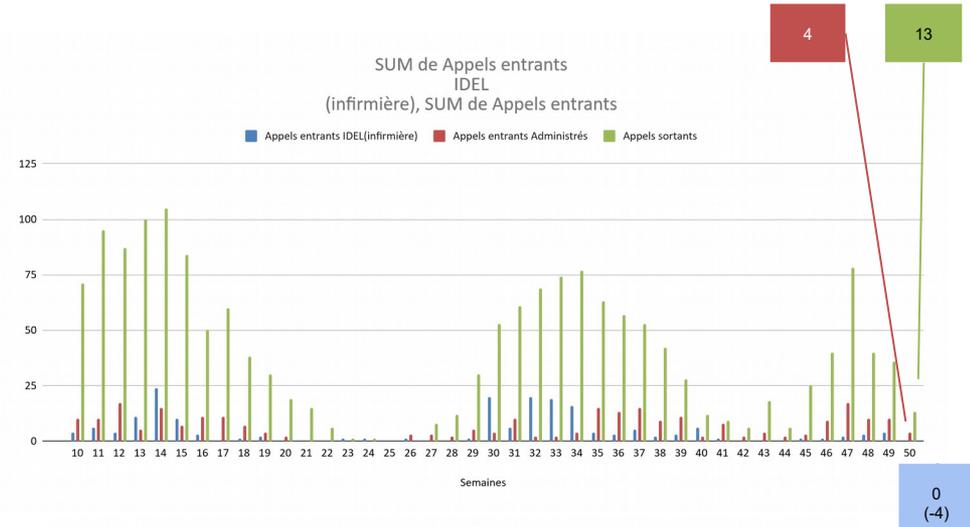
Dans le Vaucluse, cette plateforme est déléguée à l'association « Entraide Pierre Valdo » et est joignable aux numéros suivants :

04 88 60 52 60

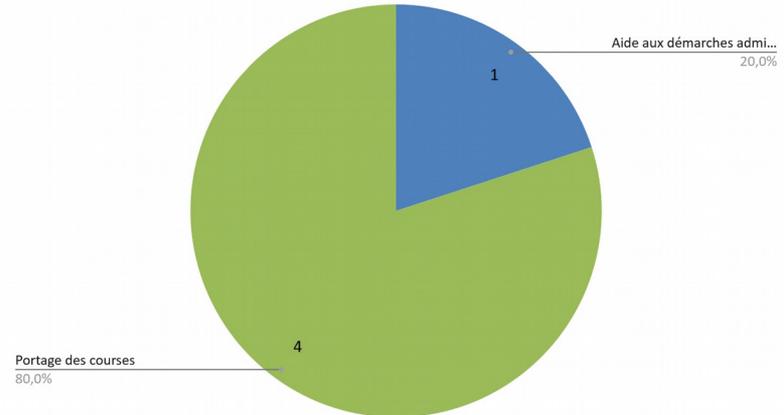
OU

04 88 60 52 46

**Activité de la
cellule
territoriale
d'appui à
l'isolement
(CTAI)**



Semaine 49 - Appui à l'isolement - Demandes formulées



○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

Comité
départemental de
suivi de la situation
sanitaire
21 décembre 2021

VACCINATION



Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à
l'économie

ÉTAT DES
LIEUX



VACCINATION - VAUCLUSE

Cumul 1ère dose
Personnes > 12 ans

% population éligible

Niveau national

410 222

85 %

91 %

Cumul 2nde dose
Personnes > 12 ans

% population éligible

Niveau national

402 230

83.3 %

89.2 %

Cumul dose de rappel
Personnes > 18 ans

% population éligible

Niveau national

148 237

30.7 %

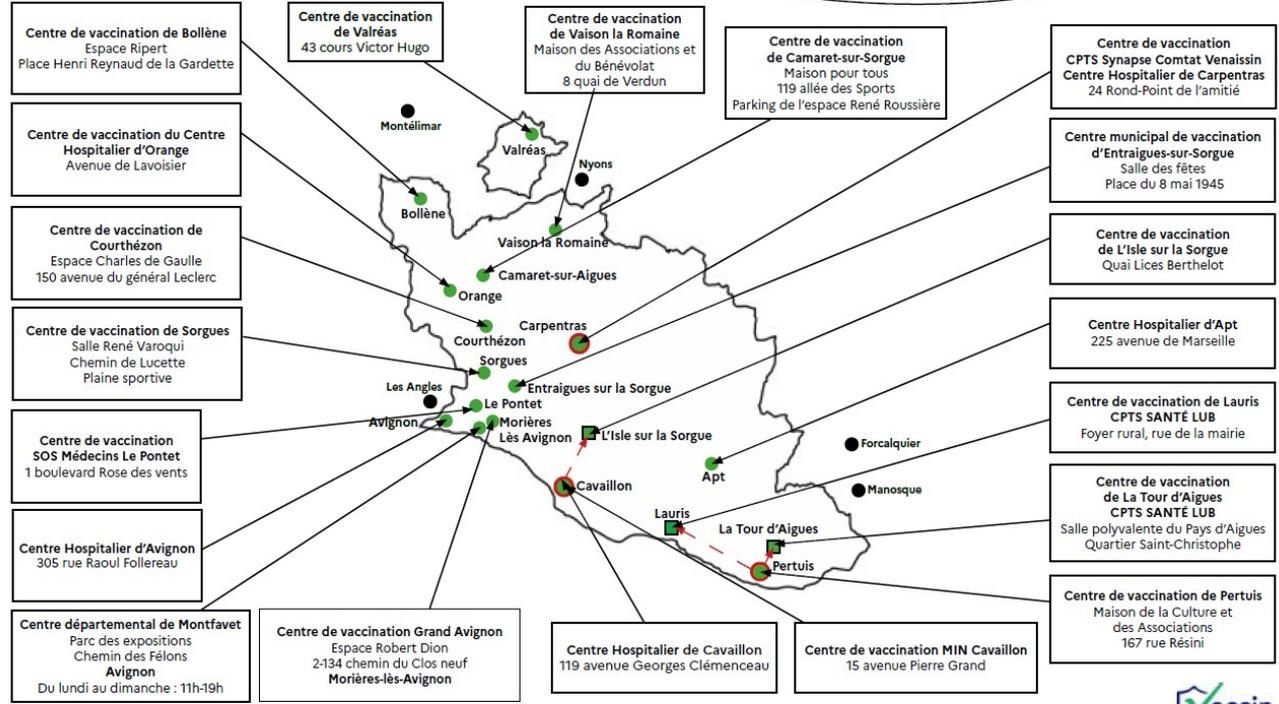
33.2 %

Données Géodes - Santé publique France au 19/12/2021

Comment se faire vacciner contre la Covid-19 en Vaucluse ?

Dans les centres de vaccination
prise de rendez-vous sur sante.fr

Chez les professionnels de santé
du réseau de ville pratiquant la vaccination Covid-19 :
renseignements et prise de rendez-vous sur
sante.fr



● Centres ouverts ➔ Centres de référence ● Centres ouverts à proximité □ Centres annexes

Mise à jour au 7/12/21

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Avec ou sans rendez-vous,
les lieux de vaccination Covid-19
les plus proches sont sur



- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

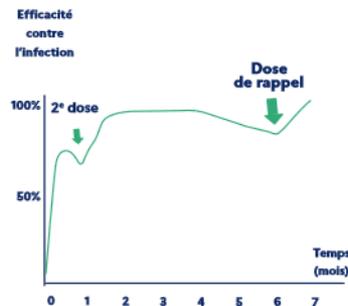
Administration d'une dose de rappel

Avis de la HAS sur le site [has-sante.fr](https://www.has-sante.fr)

POURQUOI UNE DOSE DE RAPPEL ?

Au fil des mois, l'efficacité des vaccins diminue légèrement, tant que l'organisme n'est pas stimulé par la rencontre avec le virus. L'arrivée de nouveaux variants peut également rendre les vaccins un peu moins efficaces.

Pour relancer l'immunité et garantir le plus haut niveau de protection face au Covid-19, une dose de rappel est donc nécessaire.



Tout savoir sur la dose de rappel : populations éligibles ...

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/03/avis_has_sur_la_dose_de_rappel_04-03.pdf



A partir de début janvier, les délais pour la troisième dose passe de 5 à 4 mois.

Schéma du rappel vaccinal

Qui est concerné ? :

+ de 18 ans ayant un schéma vaccinal initial complet

↓
Dès 5 mois après la dernière dose du schéma initial ou après une infection au COVID-19 (si après vaccination)

↓
Dès 1 mois pour les personnes vaccinées avec Janssen (5 si elles ont déjà reçu une dose additionnelle d'ARN messenger).

↓
Dès 3 mois après la dernière injection pour les personnes sévèrement immunodéprimées, sur avis médical.

○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

Comité
départemental de
suivi de la situation
sanitaire
21 décembre 2021

ACTUALITÉS SANITAIRES

Faites vous tester avant les fêtes !

PRÉFET DE VAUCLUSE
ars
CROIX-ROUGE FRANÇAISE
BULD'AIR

Opération de **DÉPISTAGE COVID-19**

- > GRATUIT
- > OUVERT À TOUS
- > **INFOS et CONSEILS** (conduites à tenir, isolement...)

PENSER À PORTER :
Masque • Pièce d'identité • Carte vitale

↪ Mercredi 22, jeudi 23 et vendredi 24 déc
↪ Mercredi 29, jeudi 30 et vendredi 31 déc

De 11h00 à 17h00
Sans rendez-vous

la préfecture et l'ARS, avec le concours des associations de sécurité civile (Croix-blanche et Croix-rouge) et le soutien de la direction du centre commercial Buld'air, mettent en place un **centre de dépistage COVID-19 éphémère** au sein du centre commercial Buld'Air.



Se tester ?

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à
l'économie

○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à
l'économie

Comité
départemental de
suivi de la situation
sanitaire
21 décembre 2021

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES



PRÉFET
DE VAUCLUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lutte contre la cinquième vague : mesures en vigueur

Loisirs

- **Fermeture des discothèques (ERP de type P) ainsi que les bars-restaurants dansants (ERP de type N avec activité accessoire de type P)** depuis le vendredi 9 décembre, pour une durée de 4 semaines, soit jusqu'au 6 janvier 2022 inclus.
- **Limitation des rassemblements festifs dans la sphère privée.**
- **Évènements festifs et conviviaux en extérieur** : Evolution des protocoles, sous le contrôle des préfets.
- **Suspension des cocktails dans les événements organisés en intérieur ; application systématique pour les points de restauration organisés en extérieur.**

Milieu professionnel

- Incitation à **restaurer le télétravail**, 2 à 3 jours par semaine.
- **Limitation des réunions en présentiel.**
- **Report des pots de départ**

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à
l'économie

Toutes informations
utiles sur le site
[gouvernement.gov.fr](https://www.gouvernement.fr)

Lutte contre la cinquième vague : nouvelles mesures en vigueur

Déplacements

- Toute personne de 12 ans et plus entrant sur le territoire français doit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ou 48h en fonction du pays de provenance. Seule exception : les personnes disposant d'un schéma vaccinal complet, en provenance d'un Etat-membre de l'UE.
- Pour faire face à la propagation du variant Omicron, la classification des pays a évolué avec l'**ajout d'une classification "rouge écarlate"**.

Pour les voyageurs souhaitant se rendre à l'étranger, il est nécessaire de s'informer au préalable sur les éventuelles restrictions appliquées par les pays de destination

(en savoir plus sur www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs).

Il est fortement recommandé de ne pas voyager vers les pays « rouges » et « rouge écarlate ».

- A compter du 18 décembre, les **passagers en provenance ou à destination du Royaume-Uni** ont l'obligation :
 - d'avoir un **motif impérieux** pour se rendre ou venir du RU
 - pour les personnes vaccinées, de **présenter au départ un test négatif** PCR ou TAG de moins de 24 H
 - de **s'enregistrer** préalablement au déplacement **sur la plateforme numérique éOS-COVID**
- ⇒ un arrêté préfectoral fixant l'**obligation d'isolement** de leur choix (voyageurs vaccinés ou non vaccinés) leur sera notifié. Cette obligation pourra être levée à compter de 48H, sous réserve de justifier d'un test PCR ou TAG négatif.

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à
l'économie

Toutes informations
utiles sur le site
gouvernement.gouv.fr

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à
l'économie

Lutte contre la cinquième vague : nouvelles mesures en vigueur



VOYAGES DEPUIS ET VERS L'ÉTRANGER : CLASSIFICATION FRANÇAISE DES PAYS SUR LA BASE DES INDICATEURS SANITAIRES AU 20 DÉCEMBRE

COVID-19

Pays* « verts »

Pas de circulation active du virus,
pas de variants préoccupants recensés :

États membres de l'Union européenne ainsi que Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Marin, la Suisse et le Vatican.
S'y ajoutent les pays suivants : l'Arabie Saoudite, l'Argentine, l'Australie, le Bahreïn, le Canada, la Corée du Sud, les Émirats arabes unis, Hong-Kong, le Japon, le Koweït, la Nouvelle-Zélande, le Qatar, le Rwanda, le Sénégal, Taïwan, l'Union des Comores, l'Uruguay et le Vanuatu.

Pays « orange »

Circulation active du virus dans des proportions maîtrisées,
sans diffusion de variants préoccupants :

Tous les pays, hors pays « verts » et « rouges ».
Des règles spécifiques s'appliquent pour le Royaume-Uni.

Pays « rouges »

Circulation active du virus et présence
de variants préoccupants :

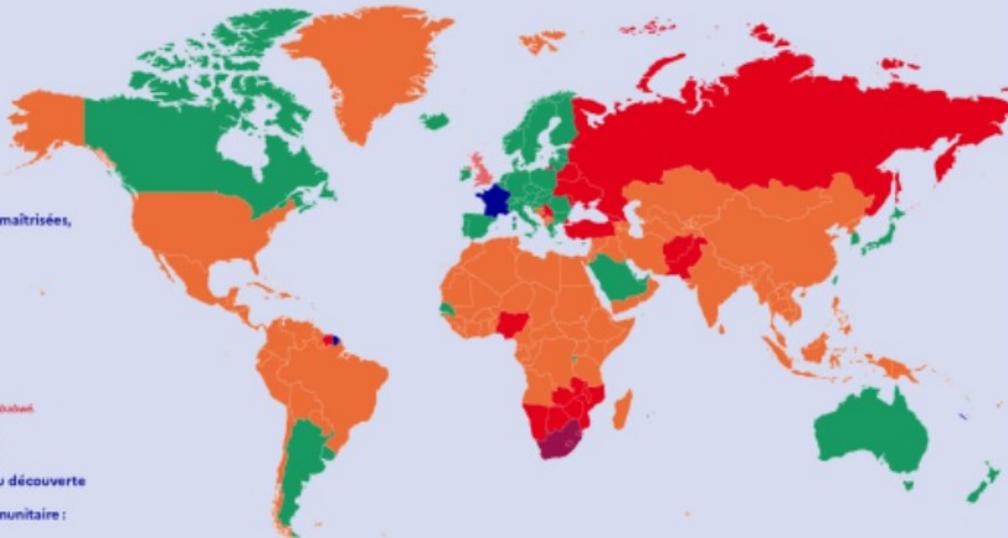
Afghanistan, Émirats, Botswana, Géorgie, le Maurice, Malawi, Moldavie, Monténégro, Mozambique, Nauru, Algérie, Pakistan, Russie, Serbie, Suisse, Turquie, Ukraine, Zambie et Zimbabwé.

Pays « rouge écarlate »

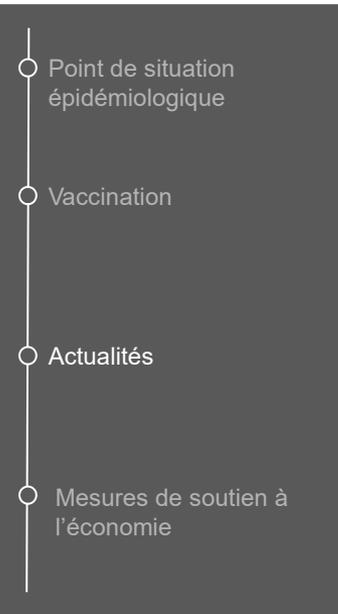
Circulation particulièrement active du virus et/ou découverte
d'un variant susceptible de présenter un risque
de transmissibilité accrue ou d'échappement immunitaire :

Afrique du Sud, Émirats, Lesotho.

* Pays et territoires.



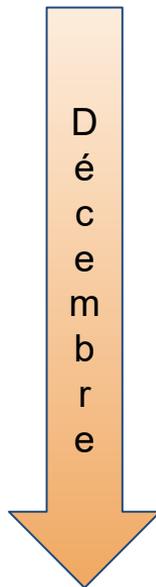
Toutes informations
utiles sur le site
gouvernement.fr



“Fin d’année 2021 : comment concilier les enjeux sanitaires et sociétaux?”

avis du conseil scientifique du 16 décembre 2021

(à retrouver sur le [site du ministère des solidarités et de la santé](#))



- **Renoncer dès à présent aux grands rassemblements collectifs** : “renoncer immédiatement à tout rassemblement collectif en lieu clos où le port du masque n’est pas possible ou approprié au format, en particulier tous les rassemblements avec consommation de boissons et de nourriture”.
- **Limiter les comportements à risques** : “pour les réunions familiales de type Repas de Noël, il est recommandé de limiter le nombre de participants, de s’assurer que les personnes fragiles ont bien reçu leur dose de rappel, d’aérer régulièrement les locaux et de pratiquer un autotest le jour même ou un test antigénique la veille ou le jour même de l’évènement.”
- **Fêtes de fin d’année 2021** : “Pour protéger au mieux les participants à une fête, outre (...) un schéma vaccinal complet, le geste le plus utile consiste, pour tous les participants (...) à se dépister. (...) maintenir une fenêtre ou une porte ouverte au moins 10 minutes par heure ou en permanence si possible pendant l’évènement (...). L’utilisation d’un capteur de CO2 doit être fortement encouragée”.

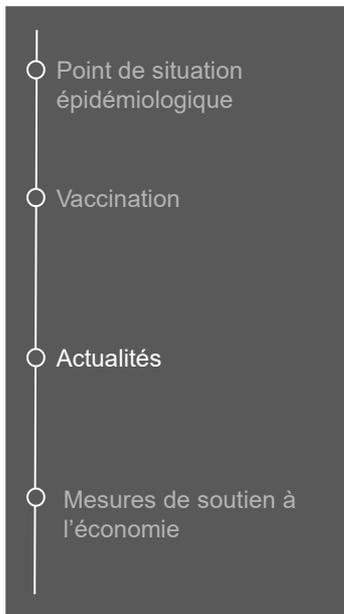


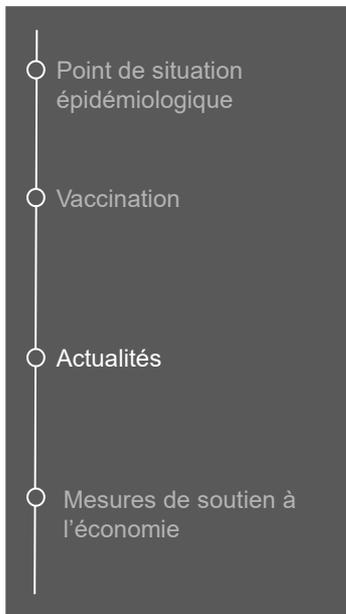
Événements festifs

- 1) **Annuler la tenue d'événements qui sont risqués d'un point de vue sanitaire** à l'intérieur (salle des fêtes, salles communales ...), comme à l'extérieur (concerts, feux d'artifice avec du public, parades de Noël, déambulations ...)
- 2) **Reporter ou annuler les cérémonies de voeux** (moment de grands rassemblements et de convivialité)

Dans tous les autres cas, application stricte des mesures suivantes :

- **Passé sanitaire** obligatoire (idéalement un schéma vaccinal complet + dose de rappel pour les plus fragiles)
- **Dépistage préventif** la veille ou le jour J (tests antigéniques ou auto-tests)
- **Pas de restauration debout** (cocktail, goûter ...)
- **Restauration assise** avec distanciation physique suffisante
- **Limitation du nombre de convives** en fonction de la superficie de la salle
- **Port du masque** obligatoire
- **Absence d'activités dansantes**
- Désignation d'un **référént COVID** + registre
- **Aération** 10 minutes toutes les heures
- Utilisation d'un **capteur de CO2** fortement encouragée





Contrôles

- Les **forces de l'ordre** seront **mobilisées en prévention** de rassemblements sur la voie publique les soirs de fêtes, qui seraient incompatibles avec les recommandations sanitaires.
- **Contrôles des pass-sanitaires** seront **renforcés** pendant les fêtes notamment dans les ERP de types N, P ou les autres ayant une activité de type P.
- **Application stricte des textes et fermetures administratives** si nécessaire
- Dans le cas d'une fermeture administrative pour manquement au protocole applicable, **les indemnités perçues pourraient être modulées.**

▶▶ **Reconduction de l'arrêté préfectoral du 29 novembre** (applicable jusqu'au 22 décembre) :

1/ Interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique.

Sur les buvettes / dégustations de plein air / fêtes viticoles ...etc : cette interdiction n'est plus valable dès lors que la zone concernée est barriérée et soumise au pass sanitaire.

2/ Dérogation du pass sanitaire pour les restaurants routiers

Lutte contre la cinquième vague : nouvelles mesures en vigueur



Vaccination

Ouverture de la vaccination aux 5-11 ans en situation de vulnérabilité à compter du 15 décembre (Mission de Santé Publique du Centre Hospitalier d'Avignon - utilisation de doses Pfizer pédiatriques).

Ouverture de la campagne de rappel à toute la population adulte de plus de 18 ans, cinq mois après la dernière injection ou infection, depuis le samedi 27 novembre.



Pass sanitaire

Les personnes de 18 à 64 ans ayant eu leur dernière dose de vaccin avant le 17 juin devront avoir effectué leur rappel au 15 janvier pour conserver leur pass sanitaire.

Depuis le 29 novembre, seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24h sont des preuves constitutives du pass sanitaire.

Un projet de loi, en procédure accélérée, visant à transformer le pass sanitaire en un pass vaccinal devrait entrer en vigueur au mois de janvier 2022.

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à
l'économie

Toutes informations
utiles sur le site
gouvernement.gouv.fr

Lutte contre la cinquième vague : nouvelles mesures en vigueur

Gestes barrières



Le port du masque est obligatoire en intérieur dans tous les ERP, y compris ceux soumis au « pass sanitaire ».



Il est recommandé d'aérer les pièces 10 minutes toutes les heures.

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à
l'économie

Toutes informations
utiles sur le site
[gouvernement.gov.fr](https://www.gouvernement.fr)

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Toutes informations utiles sur le site gouvernement.gouv.fr



Dose de rappel et pass sanitaire, mode d'emploi

Personnes adultes

Eligibles à la dose de rappel 5 mois après la dernière injection dès le 27 novembre

2 mois de délai pour effectuer la dose de rappel



Rappel vaccinal OK

Nouveau QR code généré

+7 jours
le nouveau QR code est valide *



Pas de rappel vaccinal

QR code invalide*
Le pass sanitaire n'est plus valable



Applicable au **+ 65 ans** à compter du **15 décembre 2021**

Applicable au **+ 18 ans** à compter du **15 janvier 2022**

La durée de validité des **tests PCR et antigéniques** est **réduite à 24 heures** depuis le **29 novembre 2021**



*L'ancien QR code s'affichera comme invalide en cas de contrôle au titre du pass sanitaire sur le territoire français

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Comité
départemental de
suivi de la situation
sanitaire
21 décembre 2021

MESURES DE SOUTIEN A L'ÉCONOMIE

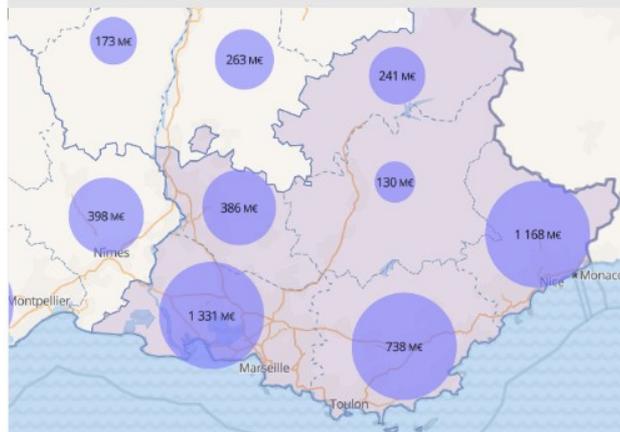


FINANCES PUBLIQUES

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Fonds de solidarité

Fonds de solidarité



montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
3 993,07 M€	1 152 777	211 388

FDS PACA

FDS VAUCLUSE

montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
386,46 M€	121 612	23 384
Hébergement et restauration		145,2 M€
Commerce		67,1 M€
Arts, spectacles et activités récréatives		34,7 M€

ventilées par classes d'effectifs (en M€) (uniquement entreprises affiliées au régime général)



- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Reports d'échéances fiscales en Vaucluse
Données actualisées au 26/08/2021
 Montant : 10,17 M€ nombre 826 aides

Top 3 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)

Commerce	: 3,6 M€	60 % du total
Construction	: 1,4 M€	
Hébergement / Restauration	: 1,1 M€	

Prêts garantis par l'Etat – PGE en Vaucluse
Données actualisées au 29/10/2021
 Montant : 1 063,59 M€ nombre : 8 072 aides

PGE ventilés par code section NAF (en M€)

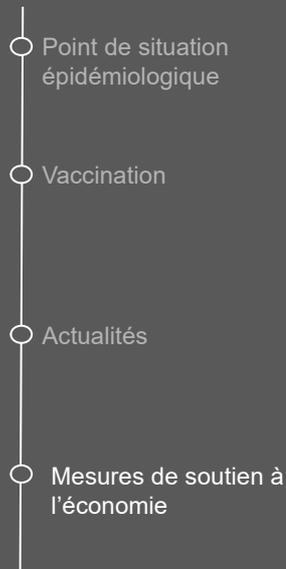
Commerce	: 300,4 M€
Construction	: 95,1 M€
Hébergement / Restauration	: 87,1 M€

Report d'échéances fiscales

Prêts garantis par l'État

Synthèse des aides en Vaucluse

Synthèse des aides ou prêts versés en M€	FDS		PGE		Reports échéances fiscales		Aides artisans commerçants		Ensemble des aides	
	M€	% total	M€	% total	M€	% total	M€	% total	M€	% total
Hébergement restauration	145,2	37,6%	87,1	8,2%	1,1	10,8%	1,0	9,0%	234,4	15,9%
Commerce	67,1	17,4%	300,4	28,2%	3,6	35,4%	2,5	22,5%	373,6	25,4%
Construction	5,5	1,4%	95,1	8,9%	1,4	13,8%	2,9	26,1%	104,9	7,1%
Toutes activités	386,46		1 063,59		10,17		11,11		1 471,33	



Aide "Fermeture"

Décret n°2021-1664 du 16 décembre 2021
(JORF du 17/12/2021)

Il est institué une nouvelle aide dite «fermeture» ouverte aux entreprises qui ont saturé l'aide «coûts fixes» avec une interdiction d'accueil du public durant l'année 2021 ou dépendant à 80 % d'un lieu interdit d'accueil, et qui ont perdu au moins 80 % de CA durant cette période avec un EBE négatif sur la période.

Les demandes uniques d'aide seront déposées, par voie dématérialisée, entre le 22 décembre 2021 et le 28 février 2022.

-
- Point de situation épidémiologique
 - Vaccination
 - Actualités
 - Mesures de soutien à l'économie

Dispositif “ Coûts fixes rebond”

Décret n°2021-1430 du 3 novembre 2021
(JORF du 04/11/2021)

Entreprises éligibles

Cette aide est destinée aux entreprises créées avant le 1er janvier 2019, qui ont un niveau de charges fixes élevé et ont subi une perte de chiffre d'affaires significative à la suite de la crise sanitaire.

Pour être éligibles, les entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir saturé le plafond de 10 M d'€ de l'aide « coûts fixes » ;
- exercer leur activité principale dans un secteur dit S1/S1 bis (annexes 1 et 2 du décret du 30 mars 2020) et dont :
 - une partie au moins de leurs activités a fait l'objet au cours de la période éligible de mesures administratives telles que des fermetures administratives, des interdictions d'accueil du public, ou toute autre mesure empêchant l'exercice de tout ou partie de l'activité ;
 - une partie au moins de leurs activités réalise plus de 80% de leur chiffre d'affaires au cours de la période éligible avec une activité fermée visée à l'alinéa précédent ;
- subir au titre de leurs activités éligibles une perte de chiffre d'affaires d'au moins 80% durant la période éligible ;
- avoir un excédent brut d'exploitation coûts fixes des activités éligibles au cours de la période éligible négatif.

Modalités

L'aide prend la forme d'une subvention dont le montant s'élève à la somme des aides auxquelles l'entreprise a droit pour chaque période éligible entre le 1er janvier 2021 et le 31 août 2021. Le montant pour chaque période éligible s'élève à 70 % de l'opposé mathématique de l'excédent brut d'exploitation (EBE) coûts fixes des activités éligibles constaté au cours de la période éligible.

Les demandes uniques d'aide seront déposées, par voie dématérialisée, entre le 22 décembre 2021 et le 28 février 2022.